

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

	Cadre réservé à l'autorité env	rironnementale	
Date de réception :	Dossier complet le :		N° d'enregistrement :
16/07/18	17/07/18		F01118P0176
	1. Intitulé du pro	jet	
Construction de 180 logements à la Croix S	aint Jacques, à Dammarie les	Lys (77)	
2. Identification du	ı (ou des) maître(s) d'ouvrag	e ou du (ou des) ¡	pétitionnaire(s)
2.1 Personne physique			
Nom	Prénom		
2.2 Personne morale			
Dénomination ou raison sociale	EUROPEAN HOMES 81		
Nom, prénom et qualité de la personne	Nichanth APPUDURAI		
habilitée à représenter la personne morale			
RCS / SIRET 8 3 8 4 8 3 7	4 1 0 0 0 1 6	Forme juridique	
Joigne	ez à votre demande l'anne	exe obligatoire i	n°1
3. Catégorie(s) applicable(s) du tablec	au des seuils et critères anne	xé à l'article R. 12	2-2 du code de l'environnement et
	dimensionnement correspon	dant du projet	
N° de catégorie et sous-catégorie			seuils et critères de la catégorie
39. Travaux, constructions et opérations			ntres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.) n de 11 717 m² (résidence sénior =
d'aménagement	7217 m ² + accession propriét		
	7217 III 1 decession propriet	C = 4 500m / 50m an	The pareetic de 5,67 Tiu
47. Premiers boisements et déboisements	47 -> Déboisement sur une s	urface de 1,20 Ha ε	environ
en vue de la reconversion de sols			
	4. Caractéristiques généra	les du projet	
Doivent être annexées au présent formu	laire les pièces énoncées à	la rubrique 8.1 du	formulaire
4.1 Nature du projet, y compris les évent	tuels travaux de démolition		
- Construction de 180 logements, répartis		SHON suivantes :	
- Un bâtiment Résidence sénior (7 21)			
- Un bâtiment Accession à la propriét			
Aménagement de 170 places de stationne			lessertes
Aménagement de 210 places de stationne Conservation du patrimoine bâti existant (
Conservation de la grotte existante	manon et pavillon en entree c	ie site)	
Conservation et entretien des espaces bois	sés classés		
Défrichement d'une surface de 12 000m² c		anoir, compensatio	on de ces espaces, conservation au
mieux du patrimoine paysager existant			

4.2 Objectifs du projet

Le projet a pour vocation de réaménager la parcelle de la Croix Saint-Jacques, actuellement à l'abandon et non-entretenue, en la transformant en un lieu de vie et de résidence.

La proximité de cet espace avec la forêt de Fontainebleau et avec le centre-ville de Dammarie les Lys (proche de la gare) en fait une zone de transition idéale entre un tissus urbain relativement dense (mixité de collectifs et de pavillonnaires) et un tissu forestier de qualité (forêt de Fontainebleau à environ 1km)

La zone accueillera un programme immobilier de qualité, bien intégré dans son environnement, avec une mise en valeur paysagère et architecturale du bâtiment central principal conservé, et faisant l'objet d'une réflexion environnementale toute particulière de part la présence de zones boisées à proximité et sur le site.

Ainsi il sera retenu la préservation de la plus grande partie des plantations existantes, les abattages et défrichements ne s'étendant que sur les surfaces strictement nécessaires à la réalisation du projet. Le programme immobilier occupe une surface au sol de 3 800 m², ce qui correspond à moins de 10% de la surface de la parcelle existante, laissant ainsi la part belle aux espaces extérieurs, et notamment aux espaces boisés classé existants de qualité, conservés dans le cadre du projet.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Déboisements pour préparation du terrain

Terrassements pour réalisation des parkings souterrains

Réalisation des parkings souterrains, réalisation du gros-oeuvre pour bâtiments

Travaux de VRD et d'alimentation en énergies et fluides de la parcelle

Second oeuvre du bâtiment

Réhabilitation des bâtiments existants conservés

Réalisation des voies périphériques

Réalisation des espaces plantés définitif, des espaces de promenade, restitution des espaces boisés, réalisation des espaces de gestion des eaux pluviales et bassins d'orage

Les espaces verts et sujets conservés seront protégés pendant toute la durée du chantier

432	dans sa	phase	d'exp	loitation
7.3.4	uulis su	DIIU3E	u EVD	IOHUHUH

S'agissant de lieux de vie et d'habitation, les espaces seront utilisés de manière résidentielle.

4.4 A quelle(s) procédure(s) adminis								
La décision de l'autorité environnem	entale devra être jointe au(x) dossi	ier(s) d'autorisation(s).						
Permis de construire								
Déclaration / Autorisation Loi sur l'eau (si l'infiltration des eaux dans les sols en place est retenue)								
4.55		10 / 1 1 11/ 1 100 /						
		tion - préciser les unités de mesure utilisées						
	leurs caractéristiques	Valeur(s)						
Surface de la parcelle		38 971 m ² - (100%)						
Surface au sol du bâti projet		3 800 m ² - (10%)						
Surface au sol du bâti existant conserve	<u>ś</u>	740 m ² - (2%)						
Surface au sol d'espaces verts et d'espa	ices boisés et plantés au final	26 120 m ² - (65%)						
Surface au sol des aménagements d'ac	cessibilité (parking et routes)	7 340 m ² - (18%)						
4.6 Localisation du projet								
Adresse et commune(s)	Coordonnées géographiques ¹	Long. 48°31'08"N Lat. 2_°39'11"E						
d'implantation	coordonnees geograpmques	tong. 19 91 99 H. Lui. 21 92 11 1						
816 avenue du Général Leclerc	Pour les catégories 5° a), 6° a),	b)						
77190 DAMMARIE LES LYS	et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d),							
	10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34	,						
	38° ; 43° a), b) de l'annexe à							
	l'article R. 122-2 du code de							
	l'environnement :							
	Point de départ :	Long ° ' " _ Lat ° ' " _						
	Point d'arrivée :	Long ° ' " _ Lat ° ' " _						
	Communes traversées :							
	77190 DAMMARIE LES LYS							
,	oignez à votre demande les an	novos nº 2 à 4						
J	bigliez a volle dellialide les all	HEXES II 2 U 0						
4-0, ,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,								
4.7 S'agit-il d'une modification/extens	ion a une installation ou d'un ouvro	age existant? Oui Non X						
4.7.1 Si oui, cette installation o	u cet ouvrage a-t-il fait l'objet	d'une évaluation Oui Non						
environnementale ?		30.						
4.7.2 Si oui, décrivez sommaireme								
différentes composantes de votre								
indiquez à quelle date il a été aut	orise ?							

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		X	ZNIEF la plus proche à 320m (Forêt de Fontainebleau)
En zone de montagne ?		X	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		X	
Sur le territoire d'une commune littorale ?		X	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional?		×	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	X		Plan de prévention départemental du bruit établi en 2002
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?		X	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		X	

			OH DDD LLC:
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT)? Si oui, est-il prescrit ou approuvé?	X		OUI : PPRI de la Seine et Marne car présence seine, mais zone projet hors zone inondable PPRI approuvé le 12 juillet 2005
Dans un site ou sur des sols pollués ?		X	
Dans une zone de répartition des eaux ?		X	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?		X	
Dans un site inscrit ?		X	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	X		Le projet n'est pas dans un site Natura 2000, mais le site le plus proche se situe à 320m du projet. Il s'agit de la Forêt de la Rochette
D'un site classé ?		×	Forêt de Fontainebleau à 1km du projet

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ? Veuillez compléter le tableau suivant :

Veuillez comp	Veuillez compléter le tableau suivant :						
Inciden	ces potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel			
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?		×				
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		×				
	Est-il excédentaire en matériaux ?	X		Oui car creusement de parkings souterrain.			
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?		×				
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante: faune, flore, habitats, continuités écologiques?		X				
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site?		X				

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		×	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	×		Défrichement de 12 000 m² d'espace boisé non classé, situé en zone AU du PLU. Une compensation sera réalisée par la plantation de surfaces d'espaces verts dans le cadre du projet.
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		X	
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?		X	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		X	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics		X	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	\square	×	Cf cartographie du bruit sur le département. Les logements et résidences seront construits en dehors de la bande de dépassement du seuil. La lisière boisée et le mur existant seront conservée pour atténuer l'impact acoustique de la RD 606

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		X	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?		X	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?		X	
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?		X	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?		X	
Emissions	Engendre-t-il des effluents ?	X		Rejets d'eaux usées dans les réseaux de la ville.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?		×	

Patrimoine /	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager?		Défrichement de 12 000m² d'espace boisés du parc du Manoir, situé en zone AU du PLU. Une compensation sera réalisée par la plantation et la remise en valeur de surfaces d'espaces verts dans le cadre du projet. Le patrimoine bâti actuel (manoir et pavillon) sera rénové dans le cadre du projet.
Cadre de vie / Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	X	Non, zonage indiqué comme inchangé au titre de l'article concerné du PLU (zonage AU)
6.2 Les incide approuvés			sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou :
6.3 Les incide	nces du projet identifi Non X Si oui, décri		ont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments):

Bruit : Conservation de la frange boisée en limite de RD et du mur d'enceinte de 2,50m de hauteur, afin d'atténuer les impacts sonores de la départementale. Constructions et aménagements au delà de la frange où le niveau de bruit est supérieur au seuil de l'étude.

Défrichement : compensation par la plantation d'individus de même essence, pour les sujets remarquables abattus. Remise en valeur, réaménagement, et plantation d'espaces verts et de zones paysagères afin de mettre en valeur les espaces existants et de renforcer les perspectives visuelles et végétales du parc du Manoir. Au total une surface d'environ 26 000 m² d'espaces verts et d'espaces boisés sera présente sur le projet, représentant un ratio de 65% de la surface totale de la parcelle.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet se situe sur une parcelle déjà construite, dans un tissu urbain: habitations présentes sur la parcelle, proximité immédiate d'un tissus pavillonnaire, présence départementale D606 (axe de circulation important), présence de services (station L'impact du projet sur la parcelle est très local et concis, il ne modifie que peu la nature du terrain existant (10% de la parcelle est construite, 16% est aménagée en infrastructures), et prévoit un aménagement de qualité s'insérant dans son environnement Le quelques sujets pouvant avoir un impact direct sur la parcelle sont bien intégrés: conservation des sujets et espaces boisés remarquable et compensation végétale, conservation et mise en valeur du patrimoine actuel, traitement du bruit,...

Nous pensons donc qu'il n'est pas nécessaire d'établir une évaluation environnementale du projet

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

_	U .	1 Annexes obligatoires	
		Objet	
	1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	X
	2	Un plan de situation au $1/25~000$ ou, à défaut, à une échelle comprise entre $1/16~000$ et $1/64~000$ (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe);	X
	3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	
	4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	\times
	5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;	\times
	6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Documents de projets (plans et schémas)

Étude de pollution

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à PARIS

le, 10/07/2018

Nichanth APPUDURAI
Direction Région IDF Sud
Directeur Développement & Opérationnel

1.1. Localisation de l'existant de l'existant



Source: Carte IGN

Le site est situé au 816 avenue du Général Leclerc - 77190 DAMMARIE LES LYS. Il est bordé à l'est par la départementale 606, axe majeur desservant la commune de Dammarie les Lys permettant de rejoindre Fontainebleau, et par la rue des Charbonniers à l'ouest. Il dispose d'un accès sur la D606, mais n'est pas relié à la rue des Charbonniers.

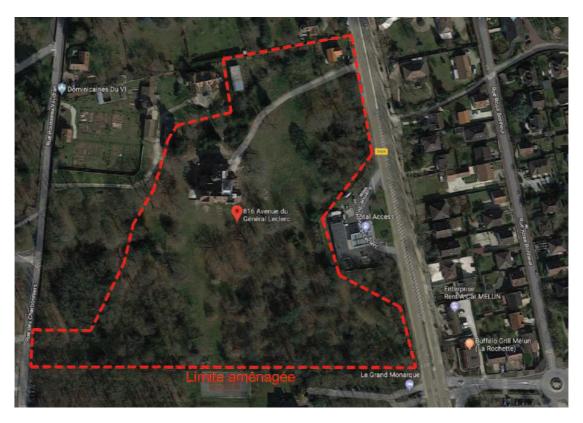
Il est connexe à l'avenue Jules Balochard, mais une bande de pavillons fait office de séparation entre le site et cet axe, ce qui empêche tout accès et communication depuis cette rue.

Nous remarquons la proximité de cet espace avec la forêt départementale de la Rochette (à environ 300m) et plus en aval la Forêt de Fontainebleau (à environ 1km), ainsi qu'avec le centre-ville de Dammarie les Lys (à environ 1km de la gare). Cette hétérogénéité de tissus environnants font de cette espace une zone de transition idéale entre un tissus urbain relativement dense (mixité de collectifs et de pavillonnaires) et un tissu forestier de qualité (forêt de la Rochette et forêt de Fontainebleau à proximité).

A noter la présence aux abords de la parcelle de :

- Une station-service Total Accès bordant le site et donnant directement sur la D606
- L'hôtel 'Le grand Monarque', bordant le site au Sud, et faisant office de zone tampon entre le site et la forêt départementale de la Rochette
- Un restaurant type 'Buffalo Grill' et une entreprise 'Rent a Car' en pointe Sud-est
- Un tissus pavillonnaire fort en limite de D606, sur l'autre rive de circulation

1.3. Cadre de l'existant



1.4. Projet

Voir annexe 1 – Documents de projet pour les éléments cartographiques et détaillés du projet, et me chapitre 4.

Certains éléments plus spécifiques seront décrits plus en amont dans la présente notice.

Nous remarquerons également la coupure urbaine marquée entre la parcelle traitée dans le cadre du projet et la parcelle de l'hôtel du grand monarque jouxtant notre zone d'intervention. En effet en lisière de parcelle l'hôtel est bordé par une voie minérale et du stationnement, ainsi que par un complexe d'installations sportives (terrain de tennis, piscine, ...). Ces éléments marquent donc la rupture d'espaces boisés entre notre site et l'hôtel.





Vue sur parking en lisière

1.2. Photos de l'état existant



1 - Accès principal site



2 - Présence d'espaces boisés dans l'enceinte du parc du Manoir



3 - Mur d'enceinte existant, en périphérie de la parcelle



4 - Grotte, située au sud-est du site



5 – Manoir existant



6 - Un site peu entretenu



7 - Pavillon en entrée de parcelle



8 – Des espaces verts présents



9 – Station Total Accès en bordure de site



Repérage des photos



Conservation du manoir et des sujets remarquables attenants



Conservation du manoir et du pavillon de chasse, patrimoines historiques remarquables, aménagement autour des boisements conservés, maintien des percées visuelles, maintien de la lisière végétale en bordure de départementale

Suite à l'analyse de ces cartographies, il est à noter que :

- Le site ne se situe pas en ZNIEFF ; la ZNIEF la plus proche est située à 320m (Forêt de la Rochette et forêt de Fontainebleau)
- Le site ne se situe pas en zone Natura 2000; la zone Natura 2000 la plus proche est située 320m (Forêt de la Rochette) et 1 km (forêt de Fontainebleau)
- Le site est bordé par un espace naturel sensible (foret de la Rochette à 320m), par un site naturel classé (forêt de Fontainebleau à 1km), et par des sites patrimoniaux remarquables (distance environ 400m), mais ne se situe dans aucun de ces espaces. A noter que le site en est séparé par la parcelle urbanisée de l'hôtel du Grand Monarque, qui marque la discontinuité végétale de part ses constructions présentes (hôtel, parking, cours de tennis,...)
- Le site ne se situe pas à proximité d'une réserve naturelle ou une zone de biotope protégée
- Le site se situe en zone de transition de réserve de la biosphère, comme la quasi-intégralité de la ville de Dammarie les Lys

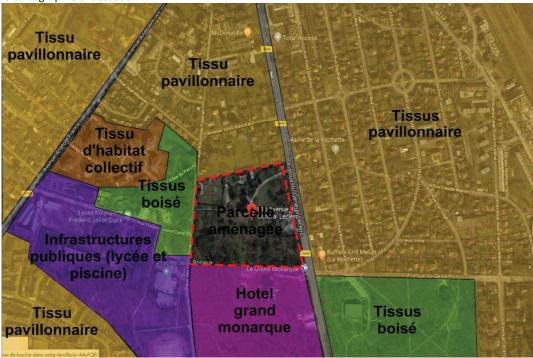
Au regard de ces éléments, il sera apporté un soin tout particulier à la protection des sujets existants remarquables du parc du Manoir.

Les espaces verts seront dans la mesure du possible conservés. Pour les zones défrichées, il sera apporté un soin tout particulier à la replantation et à la préservation du milieu naturel.

Des espèces locales et similaires à l'existant seront replantées, en vue de conserver le principe de transition du biotope existant.

Nous rappellerons que la zone du projet se situe en parcelle AU au titre du PLU, ce qui correspond à une parcelle à urbaniser, marquant la volonté d'aménager la zone et de la traiter dans la continuité du tissus urbain dans lequel elle s'intègre.

Cela est renforcé par la forte présence de tissus pavillonnaire en périphérie directe du site, comme le montre la cartographie ci-dessous :



Cartographie des tissus urbains de la parcelle

Le projet aura pour vocation d'intégrer le site dans son environnement citadin et de renforcer les liens avec le tissu existant.





Sources : Portail Géorisques – Zonages Natura 2000